Local Syndical :
CFP de Châteaulin
5, Place de Kerjean
CS 90055
29150 Châteaulin

solidairesfinancespubliques.ddfip29
@dgfip.finances.gouv.fr

Formation Spécialisée du 17 octobre 2023
Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer cette réunion, sans rendre hommage à Dominique Bernard, enseignant au collège-Lycée Gambetta à Arras, sauvagement assassiné dans l'exercice de ces fonctions tout comme Samuel Paty, il y a 3 ans.

Solidaires Finances Publiques s'associe pleinement à la peine de la famille, et lui apporte tout son soutien et sa sympathie , ainsi qu'aux deux autres victimes et à l'ensemble du corps enseignant .

Ce drame, qui lui, intervient dans un contexte de terrorisme, n'est pas sans rappeler la disparition de notre collègue Ludovic Montuelle…

Le plan vigipirate est passé à son niveau maximum « Urgence Attentat ». Solidaires Finances Publiques souhaite connaître les dispositions mises en place pour les sites du Finistère au-dela la communication du guide méthodologique qui ne sera quasiment pas lu.

Solidaires Finances Publiques ne peut que saluer le discours du 28 septembre 2023 de M Fournel sur la protection et la sécurité des agent.es de la DGFIP. Toutefois, ces mesures de protection doivent concerner la totalité des agent.es de la DGFIP car ne l'oublions pas, ce sont des cibles faciles ! Solidaires Finances demande que le plan de protection fasse l'objet d'une présentation de sa déclinaison en local, cette demande s'appuie notamment sur le nombre de fiches de signalement présentées chaque année.

Mais ces mesures de protection doivent aussi s'élargir aux agressions internes que subissent les collègues. Les premières de ces agressions étant la politique managériale et les restructurations incessantes conduites par la Dgfip elle-même !!!!

Et oui ! Notre Dgfip qui se veut attractive a une drôle de façon de soutenir ses agent.es. Ils/elles ne sont pas écouté.es, ils sont surchargé.es, éprouvé.es . Le NRP, les restructurations incessantes, le manque de personnel suite aux nombreuses suppressions d'emploi ne font qu' accroître le malaise des agent.es.

Les résultats de l'observatoire interne , présenté lors du CSAL du 9 octobre dernier, sont sans appel. Tous les ans, les indicateurs se détériorent à la DGFIP. Ce point ayant déjà été

évoqué dans notre liminaire lue lors de la formation spécialisée du 27/06/2023, nous éviterons de lister les résultats à nouveau.

N'entendez-vous pas Monsieur Le Président, les murmures, les contestations, les appels à l'aide ? La colère monte ! Une seule décision peut tout faire basculer. Nous, organisations syndicales, sommes de plus en plus sollicitées pour régler les conflits, pour accompagner les candidat.es à la rupture conventionnelle, pour nous faire part de leur ras le bol!

Le rapport du Sociologue Michel Gollac définit les RPS comme « des risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ». L'expression « risques psychosociaux » regroupe généralement :

- le stress au travail(surcharge de travail, manque d'autonomie, manque de moyens…)
- les violences internes à l'entreprise (harcèlement, conflit…)
- les violences externes à l'entreprise (insultes , menaces, agressions…).

Michel Gollac a estimé que ce rapport doit englober également les employés de la Fonction Publique.

Ce rapport note aussi l'importance du rôle du médecin du travail. Selon lui :

« La médecine du travail est une spécialité médicale dont la particularité clinique est de surveiller l'état de santé des travailleurs dans son interaction avec leurs conditions de travail. À travers les observations cliniques, le médecin du travail peut identifier des situations de travail à l'origine des problèmes de santé observés chez les salariés. Dans sa mission de vigilance, il est également amené à explorer les conditions de travail afin de repérer des situations susceptibles d'engendrer des risques pour la santé des travailleurs. Il est dans le domaine des risques psychosociaux, comme dans celui des risques physiques, chimiques ou biologiques, un interlocuteur privilégié des employeurs et des travailleurs, chargé de signaler, dans le strict respect du secret médical, les problèmes repérés et de concourir à trouver des solutions. Les problèmes liés à des facteurs de risque psychosociaux constituent aujourd'hui une part importante de la demande adressée aux médecins du travail.

Les médecins du travail, de par leur position d'observateurs privilégiés de la santé et des conditions de travail, peuvent jouer un rôle central dans la mise en visibilité des risques psychosociaux dans les entreprises, grâce à la mise en commun de leurs observations de terrain lors de leur activité clinique. Un ouvrage rédigé par un collectif de médecins du travail a contribué à faire émerger la problématique relative aux risques psychosociaux et à la prise de conscience de l'importance du phénomène (Paroles, 1994). Par ailleurs, un réseau de plus de 1000 médecins du travail répartis dans 12 régions françaises contribue actuellement à améliorer la connaissance sur la fréquence de la souffrance psychique imputable à l'activité professionnelle dans la population des travailleurs salariés, grâce au signalement des maladies à caractère professionnel qu'ils observent lors des visites médicales du travail .

Peut-être que notre médecin du travail, pourrait nous apporter une réponse ? Ah non c'est vrai !!! Impossible, puisque le Secrétariat Général ne fait rien, depuis 2 ans et demi, pour doter le Finistère d'un médecin du travail !

Pour Solidaires Finances Publiques, cela ne fait aucun doute, La DGFIP et le Secrétariat Général sont les premiers responsables des risques psychosociaux présents dans notre administration, au motif d'application de politique générale et budgétaire mortifère.

Lors de la dernière réunion CSAL qui s'est tenue le 9 octobre dernier , Solidaires Finances Publiques a fait lecture d'une fiche publiée sur Ulysse 44 qui fait état des causes des risques psychosociaux. Solidaires Finances Publiques demande que cette fiche soit annexée au pv, à la suite de la présente liminaire.

Voilà quasiment un an que les CSA existent, il semble que le règlement intérieur soit sur le point de paraître . Et pourtant, le rapport social unique n'a toujours pas été présenté. Que pouvez-vous répondre à ce sujet ?

En préambule du groupe de travail budget FS du 5 octobre dernier, la Direction nous a informé.es qu'un poste d'infirmier.e pourrait être pourvu dans le Finistère. Solidaires Finances Publiques souhaite avoir plus d'informations et avoir connaissance de sa lettre de mission.

Solidaires Finances Publiques étudiera tous les points à l'ordre du jour mais regrette que le point Duerp Pap, ne puisse être présenté. En effet, la prévention et la santé au travail ne peuvent reposer sur les épaules d'une seule personne , en l'occurrence l'assistante de Prévention et nous sommes bien conscient.es de sa charge de travail.